

## La structure

Le service de médecine intensive réanimation est rattaché au département médico-universitaire 4 regroupant plusieurs services de l'hôpital de Bicêtre, de l'hôpital Antoine Bécclère à Clamart et de l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt. Ces trois hôpitaux font partie du groupe hospitalier Paris-Saclay, au sein de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

## Les lieux

Le service se compose d'une unité de réanimation de 15 lits, répartis sur 3 secteurs (A, B et C) et d'une unité de surveillance continue de 9 lits, répartis sur 2 secteurs (D et E).

## L'équipe

L'équipe regroupe des médecins (8 médecins séniors, 9 internes et 6 étudiants en médecine), 2 cadres de santé, 48 infirmiers, 34 aides-soignants, 2 psychologues, 3 kinésithérapeutes, 3 assistantes médico administratives, 2 secrétaires hospitalières une diététicienne, une assistance sociale et des agents de service hospitalier.

Chacun de vos interlocuteurs porte un badge, avec son nom :

- Rouge : médecins
- Orange : étudiants en médecine (aussi appelés « externes », entre la 4<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> année de leurs études médicales)
- Bleu : cadres de santé, infirmiers, aides-soignants
- Mauve : kinésithérapeutes
- Gris : personnel administratif (assistante sociale, secrétaires...)
- Vert : personnel technique

## Organisation de l'équipe

Les jours ouvrables, l'équipe médicale qui prend en charge les patients est composée de 7 médecins séniors, de 6 internes et de 6 étudiants en médecine. La nuit, le weekend et les jours fériés, la garde est assurée par un médecin sénior, un interne et un étudiant hospitalier. Chaque infirmier prend en charge 2 à 3 patients et chaque aide-soignant 5 patients. Cet effectif est identique de jour comme de nuit, 7 jours sur 7. La coordination médicale est assurée par le chef de service et celle de l'équipe paramédicale par les deux cadres de santé paramédicaux.

Deux kinésithérapeutes sont présentes tous les jours ouvrables et un est présent le weekend.

Les deux psychologues sont présentes dans le service sont disponibles, sur simple demande auprès de l'équipe soignante, pour rencontrer les patients et/ou leurs proches. Elles sont aussi joignables au 01.45.21.20.74.

Une assistance sociale peut vous aider dans les diverses démarches administratives relatives à l'hospitalisation ou la situation sociale de votre proche. Vous pouvez la contacter au 01.45.21.37.29.

Dans le cadre de leur formation, le service accueille des internes en médecine, des étudiants en soins infirmiers et en médecine (externes) ainsi que des élèves aides-soignants.

Les assistantes médico-administratives (secrétaires médicales) gèrent les dossiers médicaux et les comptes-rendus d'hospitalisation. Le secrétariat médical est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00.

## Informations sur l'état de santé de votre proche

### *Entretiens avec l'équipe*

Nous vous donnerons des nouvelles de votre proche lors de chacune de vos visites. Il pourra s'agir d'entretiens pendant lesquels l'équipe médicale et paramédicale fera un point approfondi sur l'état de santé de votre proche. Ce sera notamment le cas lors de son admission dans le service. Il pourra aussi s'agir d'entretiens plus brefs où nous vous informerons de l'évolution au jour le jour.

A votre arrivée dans le service, n'hésitez pas à vous signaler pour que l'équipe vienne vous rencontrer. Nous nous rendrons disponibles le plus rapidement possible, même si l'activité du service peut retarder notre venue. De même, le weekend et la nuit, l'équipe médicale est réduite et il arrive qu'elle doive limiter ces entretiens aux informations les plus importantes.

Si votre entourage est nombreux, il est préférable que nous nous adressions chaque jour à un interlocuteur unique, qui se charge ensuite de transmettre l'information qui lui a été donnée à l'ensemble de l'entourage. Nous organiserons ponctuellement des réunions avec l'ensemble des membres de l'entourage. N'hésitez pas à poser des questions et à vous faire expliquer les mots ou expressions que vous ne comprenez pas.

### *Les informations téléphoniques*

Vous pouvez aussi prendre des nouvelles succinctes de votre proche en téléphonant dans le service, 24h/24. Elles ne sont données qu'à des personnes identifiées pour garantir la confidentialité et le secret médical.

Le numéro à composer dépend du secteur d'hospitalisation :

- Secteur A : 01.45.21.35.55
- Secteur B : 01.45.21.35.56
- Secteur C : 01.45.21.35.58
- Secteur D : 01.45.21.35.49
- Secteur E : 01.45.21.35.48

Il arrive fréquemment que l'activité des soignants auprès des patients les empêche de répondre au téléphone, et nous vous demandons par avance de nous en excuser. N'hésitez pas à renouveler votre appel quelques instants plus tard.

Assurez-vous que l'équipe dispose des coordonnées de la personne référente ou de la personne de confiance.

## La personne de confiance

Tout patient peut désigner pour l'hospitalisation en cours une personne de confiance. Si le patient est conscient, elle a une mission d'accompagnement (aide aux décisions, assister aux entretiens) ; si le patient est inconscient, elle sera le référent auprès de l'équipe médicale (porte-parole de la volonté du patient, lien avec la famille et les proches, consultation prioritaire par l'équipe médicale).

Un formulaire de désignation d'une personne de confiance est remis à chaque patient conscient dès son admission dans le service.

## Le médecin traitant

Le médecin traitant du patient est pour nous un interlocuteur privilégié. Il peut bien entendu entrer en contact avec les médecins du service afin de prendre des nouvelles de son patient. Sauf avis contraire, un compte rendu d'hospitalisation lui sera adressé en fin de séjour.

N'hésitez pas à nous communiquer ses coordonnées et à le contacter si nous ne l'avons pas déjà fait. Il peut nous donner des informations importantes sur les antécédents et les traitements de votre proche.

## Relation et communication avec votre proche

Selon l'état de santé de votre proche, relation et communication sont perturbées par la présence de différents équipements de réanimation. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficultés pour communiquer avec votre proche.

Le patient dans le coma ou traité avec des médicaments sédatifs (anesthésie générale ou « coma artificiel ») ne peut pas communiquer avec vous, mais il est possible qu'il vous entende et ressente votre présence. N'hésitez pas à lui parler et à le toucher.

Le patient sous assistance respiratoire, du fait de la sonde d'intubation introduite dans la trachée, ne peut pas parler. Une ardoise peut être mise à sa disposition pour communiquer par écrit.

Durant le séjour en réanimation, les patients présentent parfois des épisodes d'agitation qui peuvent les conduire à arracher accidentellement le matériel auquel ils sont connectés, ce qui peut avoir des répercussions très graves. C'est pourquoi il arrive que nous soyons contraints de fixer les poignets et les chevilles du patient au lit par des liens en tissu. La nécessité de la poursuite de la contention physique est constamment réévaluée. Ne défaites pas ces liens sans l'autorisation préalable de l'équipe soignante.

## Le carnet de bord

Pour le patient qui a été inconscient, les suites du séjour en réanimation peuvent être rendues difficiles par le fait qu'il n'en a pas le souvenir. C'est pourquoi nous utilisons un « carnet de bord » dans lequel chaque personne intervenant auprès du patient (médecin, infirmier, aide-soignant, psychologue, famille, amis...) est invitée à écrire ce qui se passe autour de lui jour après jour.

Le carnet est remis au patient à sa sortie du service, ce qui lui permet de reconstruire a posteriori l'histoire de son hospitalisation en dépit de l'absence de souvenirs.

## La chambre de réanimation

### *L'environnement technique*

La chambre de réanimation est un environnement complexe et parfois impressionnant. Visitez la chambre virtuelle de l'application qui vous explique le nom et la fonction des appareils qui entourent le patient !

### *Les alarmes*

Tous les appareils présents dans la chambre sont munis d'alarmes sonores dont certaines sont retransmises à l'extérieur de la chambre. Le service de réanimation est par conséquent un endroit souvent bruyant.

Ces alarmes ne doivent pas vous inquiéter. Il en existe de différents types et la plupart ne signalent pas un danger immédiat. Toutes ne nécessitent pas une intervention urgente de l'équipe soignante. Certaines alarmes dans la chambre d'un patient sont susceptibles de concerner d'autres patients du service.

### *Hygiène*

Dans un service de réanimation, la protection des patients contre les infections acquises à l'hôpital (infections « nosocomiales ») est une préoccupation constante. A l'entrée dans le service et à la sortie de la chambre du patient que vous visitez, nous vous demandons de frictionner vos mains avec une solution hydroalcoolique. De nombreux dispositifs muraux sont installés dans l'ensemble du service pour faciliter son usage.

Selon les circonstances, d'autres mesures de protection supplémentaire (port de surblouse ou de masque par exemple) pourront être demandées par l'équipe soignante. Nous vous remerciant de les respecter pour protéger le patient et vous-même.

## Les activités du service

Les hôpitaux universitaires sont des **lieux de soins** mais aussi de **formation** et de **recherche médicale**.

### *Formation*

Le service accueille deux catégories d'étudiants en médecine : les internes, qui sont entre la 7<sup>ème</sup> et la 9<sup>ème</sup> année de leurs études, et les externes, entre la 4<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> année. Ils participent, chacun à leur niveau, au soin des patients. Ils le font sous la supervision et la responsabilité des médecins du service. De la même façon, le service accueille des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants qui se forment en participant à la prise en charge des patients, sous le contrôle des soignants paramédicaux du service.

### *Recherche médicale*

Le service participe régulièrement à des études de recherche biomédicale, c'est-à-dire à des études portant sur des patients et visant à faire progresser la science médicale.

Nous vous informons que nous pouvons éventuellement être amenés à utiliser les paramètres enregistrés pendant l'hospitalisation de votre proche pour une recherche biomédicale. Il s'agit des données habituellement enregistrées par les appareils de surveillance (pression artérielle, fréquence cardiaque et respiratoire etc.), de données biologiques ou d'éléments du dossier médical. Le recueil de ce type de données n'implique aucun autre examen, aucun autre prélèvement sanguin ni aucun autre que ceux qui sont habituellement pratiqués dans cette situation. Il ne s'agirait pas d'une étude qui teste un traitement, une technique ou une prise en charge médicale par rapport à d'autres. Il s'agirait uniquement de rassembler des données qui sont déjà enregistrées en vue d'un traitement statistique pour répondre à une question scientifique. Les informations concernant l'identité de votre proche seraient tenues confidentielles et à aucun moment cette identité ne serait communiquée à des personnes extérieures à notre service. Si votre proche ne peut s'exprimer sur ce sujet, et si vous ne

souhaitez pas que de telles informations de son dossier soient utilisées, nous vous invitons à nous en faire part.

Par ailleurs, le service participe aussi à d'autres études médicales, nationales ou internationales, chargées d'évaluer l'intérêt d'un traitement, une technique ou une prise en charge médicale par rapport à d'autres. La participation des patients à ce type d'études fait obligatoirement l'objet d'une information et d'un consentement du patient ou de ses proches si celui-ci ne peut donner son accord. Dans ce cadre, il est possible qu'un médecin vous demande votre avis conformément aux dispositions légales en vigueur. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser. Dès que l'état de votre proche lui permettra de donner son avis, nous le lui demanderons à son tour.

## Le don d'organe et de tissus

Il existe une structure au sein de l'hôpital qui s'occupe de cette activité appelée « coordination hospitalière des prélèvements d'organes et de tissus » (CHPOT).

L'activité de prélèvement et de greffe est une priorité nationale de santé publique. Tous les services de soins en France doivent participer à cette activité.

Au nom de la solidarité nationale, c'est le principe du consentement présumé qui a été choisi. La loi indique que nous sommes tous donateurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé. Le principal moyen pour vous opposer au prélèvement de vos organes et tissus après la mort est de vous inscrire sur le registre national des refus.

Le don d'organes n'est possible que dans certaines circonstances et le don de tissus nécessite certaines dispositions. L'équipe médicale ou les soignants de la Coordination hospitalière des prélèvements d'organes et de tissus peut vous solliciter pour témoigner des volontés de votre proche si la situation se présente.

## Les formalités administratives

Une partie des formalités administratives concernant votre proche sont faites soit par l'équipe du service d'accueil des urgences, soit par le personnel du service de médecine intensive-réanimation selon son mode d'admission dans le service.

Il est néanmoins nécessaire de fournir secondairement au service des Admissions situé au rez-de-chaussée du bâtiment Broca, ouvert de 07h00 à 21h00 en semaine et de 09h30 à 17h00 le weekend et jours fériés :

- La carte vitale
- L'attestation de mutuelle
- Une pièce d'identité

Par ailleurs, les « bulletins de situation », qui vont office d'arrêt de travail durant la durée de l'hospitalisation, sont disponibles au service des Admissions, au rez-de-chaussée du bâtiment Broca.

Les assistantes médico administratives du service peuvent délivrer, sur demande et après rédaction par un médecin, certains certificats.

## Communication du dossier médical

Le dossier médical est un dossier dans lequel les différents professionnels, en particulier les médecins, vont rassembler tous les documents qui concernent le patient.

Il est possible au patient lui-même de demander l'accès aux autres pièces de son dossier médical sur demande écrite, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité.

### *Compte rendu d'hospitalisation*

Un compte-rendu d'hospitalisation provisoire (lettre de sortie) est remis au patient à la sortie s'il sort directement à domicile. Dans les autres cas, il recevra en même temps que son médecin traitant le compte-rendu d'hospitalisation définitif quelques semaines plus tard par courrier.

### *En cas de décès*

En cas de décès du patient, seuls les ayants-droits peuvent avoir accès à certaines informations selon une procédure spécifique en justifiant leur demande. La demande doit être effectuée en précisant le ou les services médicaux d'hospitalisation.

La demande est à faire auprès de :

Direction des affaires générales et relations avec les usagers – Hôpital Bicêtre –  
Bâtiment Marine, porte 105

78 rue du général Leclerc 94270 Le Kremlin Bicêtre

Téléphone : 01.45.21.21.78 ou 20.82

## Vie pratique à l'hôpital

### *Interprètes*

Vous pouvez faire appel à des interprètes et formuler votre demande auprès des membres de l'équipe.

### *Restauration*

Il n'est pas autorisé de boire ou de manger dans l'enceinte du service, aussi bien dans la chambre de votre proche que dans la salle d'attente. De même, il n'est pas autorisé de ramener à manger pour votre proche sans autorisation préalable de l'équipe soignante.

Une cafétéria est située dans le hall du bâtiment Broca, au rez-de-chaussée. Elle vous accueille du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00, et les samedi, dimanche et jours fériés, de 10h00 à 18h00.

Un distributeur automatique de boissons froides et chaudes ainsi que de sandwiches et d'encas est également disponible 24h/24 au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Broca.

### *Journaux*

Un point presse se trouve à côté de la cafétéria. Il est ouvert de lundi au vendredi de 08h00 à 18h00, le samedi de 12h00 à 18h00 et le dimanche de 14h00 à 17h30.

### *Télévision*

Pour activer le service de télévision, une hôtesse est à votre disposition aux heures ouvrables au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment Broca. En son absence, vous pouvez contacter la société qui fournit ce service au 09.69.32.09.33.

Une fois activé, en cas de transfert vers un autre service de l'hôpital, le service de télévision sera transféré pour la nouvelle chambre sur demande auprès de la société.

### *Cultes religieux*

L'hôpital est un lieu public laïque. Cela signifie une égalité de traitements des patients mais également l'obligation de neutralité de tout agent du service public.

L'expression des croyances doit rester dans le cadre de la sphère privée. Elle ne doit porter atteinte ni la tranquillité des autres patients, ni au bon fonctionnement du service, ni à la qualité des soins et aux règles d'hygiène.

Tout prosélytisme est interdit, tant pour les patients, leurs proches ou les personnels.

Vous avez la possibilité de prendre contact avec un représentant du culte de votre choix en vous adressant au personnel du service.

Un espace de recueillement est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Broca, derrière la cafétéria. Il est ouvert aux pratiquants de toutes les religions.

## Effets personnels

### *A l'arrivée*

Les effets personnels (vêtements, chaussures ...) que votre proche possédait à son arrivée dans le service ont fait l'objet d'un inventaire. Sur l'autorisation de votre proche, ils peuvent vous être remis après signature de la fiche d'inventaire. Une carte d'identité vous sera demandée pour cela.

Les bijoux et les cartes bancaires, l'agent et les objets de valeurs ont été sécurisés lors d'un dépôt à la Régie de l'hôpital. Leur retrait (si votre proche vous y autorise) s'effectue à la Régie, derrière la cafétéria Relais H dans le hall central du bâtiment Broca au rez-de-chaussée. Elle est ouverte de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Vous devrez vous munir d'une carte d'identité. Aucun retrait ne peut être effectué le weekend.

### *Durant l'hospitalisation*

Les vêtements personnels de votre proche ne sont pas nécessaires et peuvent gêner la réalisation de certains soins ou la qualité de la surveillance.

Le nécessaire de toilette est fourni par le service. Néanmoins, il est tout à fait possible de nous faire parvenir des objets de toilette personnels, à l'exception du linge pour des questions d'hygiène. N'hésitez pas à en parler à l'équipe soignante.

Vous pouvez également apporter des lunettes, l'appareil dentaire ou auditif si besoin. N'hésitez pas à apporter des photos, de la musique ou des objets familiers ou de culte. Les fleurs et les plantes sont interdites dans le service.